Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREUVE DE DEPOT N° A-0-TV0E6VVZ3

DECLARATION INITIALE D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION

Article R512-47 du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

SAS TOUR METHA
FERME DU BARON DE LANQUE

70120 LA QUARTE

Départements concernés :

Communes concernées :

La mise en œuvre de l'installation nécessite un permis de construire : …… OUI

Si oui, le déclarant s'est engagé à déposer sa demande de permis de construire en même temps qu'il a adressé la présente déclaration (article L512-15 du code de l'environnement).

Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : …… NON

  Rappel réglementaire : si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation existante (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Une note précisant l'interaction de la nouvelle installation avec les installations existantes a été jointe à la déclaration.

- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : …… OUI
- une installation classée relevant du régime de déclaration : …… NON

Epandage de déchets, effluents ou sous-produits sur ou dans des sols agricoles : …….. OUI

Demande d'agrément pour le traitement de déchets (article L541-22 du code de l'environnement) NON

Rappel réglementaire : si oui, cette demande sera soumise à l'avis de l'autorité administrative qui dispose d'un délai de 2 mois à partir de la réception du dossier et des éventuels compléments pour refuser l'agrément ou imposer des prescriptions spéciales (article R515-37 du code de l'environnement).

Le projet est soumis à évaluation des incidences Natura 2000 : …….. NON

Rappel réglementaire : si oui, le dossier d'évaluation des incidences sera soumis à l'avis du service préfectoral compétent et le déclarant ne peut pas réaliser son projet tant qu'il n'a pas obtenu l'autorisation au titre de Natura 2000. En l'absence de réponse de l'autorité administrative dans un délai de 2 mois à partir de la réception du dossier (l'éventuelle demande de compléments suspend le délai), le projet peut être réalisé au titre de Natura 2000 (article R414-24 du code de l'environnement).

Demande de modification de certaines prescriptions applicables : …… NON

Rappel réglementaire : si oui, cette demande sera soumise à l'avis de l'autorité administrative qui statue par arrêté (article R512-52 du code de l'environnement). L'absence de réponse dans un délai de 3 mois à partir de la réception du dossier et des éventuels compléments vaut refus (décret n° 2014-1273 du 30 octobre 2014).

Installations classées objet de la présente déclaration :

Numéro de la rubrique de la nomenclature des installations classées	Alinéa	Désignation de la rubrique	Capacité de l'activité	Unité	Régime[1] (D ou DC)
4310	2	Gaz inflammables catégorie 1 et 2.	2.4	t	DC

Rappel réglementaire relatif au <u>contrôle périodique :</u>
Les installations dont les seuils sont précisés dans la nomenclature sous le sigle « DC » (Déclaration avec Contrôle périodique) sont soumises à un contrôle périodique permettant à l'exploitant de s'assurer que ses installations respectent les prescriptions applicables (article R512-55 et suivants du code de l'environnement). Ces contrôles sont effectués <u>à l'initiative et aux frais de l'exploitant par des organismes agréés</u> (article L512-11 du code de l'environnement). La périodicité du contrôle est <u>de 5 ans maximum</u>, sauf cas particulier (article R512-57 du code de l'environnement). <u>Le premier contrôle d'une installation doit avoir lieu dans les six mois qui suivent sa mise en service</u>, sauf situation particulière précisée à l'article R512-58 du code de l'environnement.
*Exception : l'obligation de contrôle périodique ne s'applique pas aux installations relevant de la déclaration **lorsqu'elles sont incluses dans un établissement qui comporte au moins une installation soumise au régime de l'autorisation ou de l'enregistrement** (article R512-55 du code de l'environnement).*

Les références des prescriptions générales applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées sont mises à disposition sur le site internet des préfectures concernées par l'implantation des installations :

- prescriptions générales ministérielles[2],
- éventuelles prescriptions générales préfectorales.

Rappel réglementaire relatif aux installations soumises au régime de déclaration incluses dans un site qui comporte au moins une installation soumise au régime d'autorisation :
Les prescriptions générales ministérielles sont applicables aux installations soumises au régime de déclaration incluses dans un site qui comporte au moins une installation soumise au régime d'autorisation dès lors que ces installations ne sont pas régies par l'arrêté préfectoral d'autorisation (article R512-50-II du code de l'environnement).

Déclarant : TOUR METHA

Le déclarant a confirmé avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Date de la déclaration initiale : …… 23/10/2020

Le déclarant a demandé à être contacté par courrier postal pour la suite des échanges :…….... NON

[1] D : Régime de déclaration, DC : Régime de déclaration avec contrôle périodique.
[2] Les prescriptions générales ministérielles sont également consultables sur le site internet : http://www.ineris.fr/aida/

Planning des contrôles de sécurité - unité de méthanisation épuration

Composant	Définition du composant	Type de contrôle	Définition du contrôle	Type de maintenance	Périodicité	Réalisation par
BioGuard®	Dispositif de protection contre les surpressions / dépressions	Visuel	Surveiller le niveau de liquide permettant le bon fonctionnement	Contrôle	Quotidien	Client
Puit à condensats	Récupération et évacuation des condensats	Visuel	Surveiller le niveau de condensat (inférieur au col de cygne), surveiller l'écoulement des condensats en continu (col de cygne)	Contrôle	Mensuel	Client
Torchère	Dispositif de destruction du biogaz	Visuel	Essais de fonctionnement	Préventive ou curative	Semestriel	Client
Double-membrane	Biolène® : membrane souple de stockage de biogaz	Capteur de présence gaz	Faire le tour des fosses de digestion avec un capteur de présence gaz	Contrôle	Annuel	Prestataire extérieur
	Membrane PVC : seconde membrane protégeant la Biolène®	Capteur de pression	Flux d'air suffisant entre les deux membranes	Contrôle	Annuel	Prestataire extérieur
Conduites de gaz	Canalisations de transport du gaz	Capteur de présence gaz	Suivre la conduite de gaz avec un capteur de présence gaz	Contrôle	Annuel	Prestataire extérieur
Vannes de gaz	Ouverture / fermeture des conduites de gaz	Capteur de présence gaz	Inspecter les boulons et les joints avec un capteur de présence gaz et vérifier le bon fonctionnement des vannes	Contrôle	Annuel	Prestataire extérieur
Filtre à charbon actif	Filtration du gaz	Capteur de présence gaz	S'assurer de l'absence de fuite de gaz	Contrôle	Semestriel	Prestataire extérieur
		Température du biogaz en entrée du filtre à charbon	S'assurer que le biogaz est à la bonne température pour être filtré	Contrôle	Quotidien	Client
		Concentration H_2S / Soufre	Concentration maximale admissible avant changement charbon actif	Contrôle	Quotidien	Client
BioClip®	Dispositif de fixation de la Biolène®	Capteur de présence gaz	Vérifier le bon état du système de fixation	Contrôle	Annuel	Prestataire extérieur
Extox	Analyseur de biogaz	Etalonnage	Etalonnage ou remplacement	Préventive	Annuel	Prestataire extérieur
		Visuel	Contrôle de l'écran de l'analyseur	Contrôle	Hebdomadaire	Client
Capteur de présence de gaz	Détection des fuites de gaz	Etalonnage ou remplacement	Etalonnage ou remplacement	Préventive ou curative	Annuel	Prestataire extérieur
Compresseur Adicomp	Compression du biogaz	Capteur de pression	Vérification de la pression de travail	Contrôle	Quotidien	Client
		Température du biogaz en entrée du compresseur	S'assurer que le biogaz est à la bonne température pour être compressé	Contrôle	Quotidien	Client
		Visuel / Auditif	Vérifier l'absence de fuite de gaz / d'huile et de bruit anormal	Contrôle	Hebdomadaire	Client
Poste d'injection	Injection de biométhane sur le réseau	Débimètre	Vérifier le débit de biométhane au poste d'injection	Contrôle	Quotidien	Client
Refroidisseur	Circuit d'eau froide	Température de l'eau glycolée en entrée et sortie du refroidisseur	Vérifier le bon fonctionnement du refroidisseur	Contrôle	Quotidien	Client
		Capteur de pression circuit de refroidissement	Vérification de la pression de travail	Contrôle	Quotidien	Client
		Visuel / Auditif	Vérifier l'absence de fuite et de bruit anormal	Contrôle	Hebdomadaire	Client
Arrêt d'urgence	Bouton d'arrêt d'urgence de l'installation	Visuel	Surveiller la position de l'arrêt d'urgence	Contrôle	Hebdomadaire	Client
Ventilation local technique	Ventilation local technique	Visuel / Auditif	Vérfication de la bonne ventilation du local et d'absence de bruit anormal	Contrôle	Hebdomadaire	Client
Aérotherme	Refroidisseur local technique	Visuel / Auditif	Contrôle du bruit de fonctionnement / propreté des ailettes de refroidissement	Contrôle	Mensuel	Client
Paddelgigant®	Agitateur à pales des fosses de digestion	Visuel / Auditif	Vérfication d'absence de bruit anormal et du fonctionnement de chaque agitateur	Contrôle	Quotidien	Client
		Consommation électrique	Vérification de l'usure des agitateurs	Préventive ou curative	Annuel	Prestataire extérieur
Pompe de transfert	Pompe de transfert des matières liquides / digestats	Visuel / Auditif	Vérification d'absence de fuite et de bruit anormal	Contrôle	Quotidien	Client
		Modification ou remplacement	Vérification du fonctionnement des rotors / stators	Préventive ou curative	Annuel	Prestataire extérieur